

Commune de WALDHAMBACH

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 février 2026 – 20h00

Nombre de conseillers Elus : **15**

Conseillers en fonction : **13**

Conseillers présents : **9**

Sous la Présidence M. BRUPPACHER Frédéric, Maire

Date de la convocation : 4 février 2026

Etaient présents : M. SCHLEIFFER Claude, Adjoint

MM. GREINER Richard, PETER Philippe, ROTH Sébastien, SCHNEIDER Sacha,
STAEBLER Stéphane, WILHELM Bruno, Mme BACHMANN Christine

Absents excusés : MM. KAPPES Christophe, Adjoint (*ayant donné procuration à
BRUPPACHER Frédéric*), BIEBER Christophe (*ayant donné procuration à SCHNEIDER
Sacha*), Mme DURR Jessica

Absent non excusé : M. SCHNEIDER Arnaud

Secrétaire de séance : SCHNEIDER Sacha

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

1. Approbation du PV de la séance du 12 décembre 2025
2. Compte financier unique 2025 - commune
3. Affectation des résultats 2025 - commune
4. Compte financier unique 2025 – lotissement Belle-Vue 4^{ème} tranche
5. Affectation des résultats 2025 – lotissement Belle-Vue 4^{ème} tranche
6. Travaux d'enfouissement de réseaux rue de l'église : convention tripartite (SIVU
électrification - Commune – Enedis)
7. Remboursement de factures

M. SCHNEIDER Sacha est désigné secrétaire de séance

2026-1/9.1 **Compte rendu de la réunion du 12 décembre 2025**

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2026-2/7.1 Compte financier unique 2025 - commune

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025

Vu la délibération du 17 novembre 2025 approuvant la décision budgétaire modificative n°1

Vu la délibération du 12 décembre 2025 approuvant la décision budgétaire modificative n°2
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2025.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur SCHLEIFFER Claude, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de fonctionnement :	492354,57 €	909619,05 €
Excédent de fonctionnement :	417264,48 €	
Section d'investissement :	1304830,96 €	1396397,58 €
Excédent d'investissement :	91566,62 €	
Excédent de clôture :	508831,10 €	

2026-3/7.1 Affectation des résultats 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025,
statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de	417.264,48 €
- un excédent d'investissement de	91.566,62 €

Considérant l'état des restes à réaliser "dépenses" d'un montant de **237.000,00 €**

Considérant l'état des restes à réaliser "recettes" d'un montant de **60.000,00 €**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

EXCEDENT au 31.12.25

- Affectations obligatoires :

* à l'apurement du déficit (*report à nouveau débiteur*)

* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068): **85433,38 €**

- Solde disponible : **331.831,10 €**

affecté comme suit :

* affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) **331.831,10 €**

(*report à nouveau créditeur*)

2026-4/7.1 Compte financier unique 2025 - lotissement Belle-Vue 4^{ème} tranche

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 du lotissement Belle-Vue 4^{ème} tranche

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2025.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur SCHLEIFFER Claude, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des votants, le compte financier unique de l'exercice 2025 du lotissement Belle-Vue 4^{ème} tranche, arrêté comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de fonctionnement :	0,00 €	0,00 €
Excédent de fonctionnement :	0 €	
Section d'investissement :	112517,76 €	0 €
Déficit d'investissement :	112.517,76 €	
Déficit de clôture :	112.517,76 €	

2026-5/7.1 Affectation des résultats 2025- lotissement Belle-Vue 4^{ème} tranche

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget lotissement Belle-Vue 4^{ème} tranche,

Décide, à l'unanimité des membres présents, de reporter les résultats dégagés au Compte Financier Unique 2025 au Budget Primitif 2026.

2026-6/3.5 Travaux d'enfouissement de réseaux rue de l'église : convention tripartite (SIVU électrification - Commune – Enedis)

Dans le cadre des travaux de sécurisation des rues de l'église et du Grunewald et mise en accessibilité PMR de la voirie et du monument aux morts, le Maire soumet au Conseil Municipal la convention tripartite relative au financement des travaux d'enfouissement de réseaux.

Cette convention définit le coût de la partie enfouissement des réseaux (devis Enedis) ainsi que le montant de la subvention « article 8 » accordée par le Syndicat à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** ladite convention,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

2026-7/10 **Remboursement de factures**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ouvrier communal EBY Claude a acheté auprès de 3 fournisseurs différents divers consommables pour l'entretien du chariot élévateur.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- décide de rembourser à l'agent la somme de 78,09 € correspondant aux 3 factures présentées et
- charge monsieur le Maire d'émettre le mandat correspondant.

Points évoqués et communiqués :

- courrier de l'inspectrice de l'éducation nationale (risque de retrait d'emploi)
- courrier Orange (recherche d'implantation d'une installation radioélectrique dans la commune)
- permanences benne à déchets verts

Pour extrait conforme,
Waldhambach, le 16 février 2026

Le secrétaire de séance :



Le Maire :

